

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

- L'ARCHITECTE SE RÉSERVE SES DROITS D'AUTEUR SUR TOUS LES DESSINS ET DOCUMENTS LIÉS À CE PROJET. IL EST D'ENQUÊTE DE REPROUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DOCUMENTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE. L'ARCHITECTE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT ERREUR OU DÉFAUT QUI RÉSULTE DE L'USAGE NON AUTORISÉ DE CES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE NI POUR L'USAGE AUTRE QUE LE PRÉSENT PROJET.
- TOUS LES ASPECTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION INCLUANT L'ÉLECTRICITÉ, LA MÉCANIQUE ET LES MATÉRIELS, LES ASSEMBLAGES ET L'APPLICATION DES NORMES DEVONT SE CONFORMER (AU MINIMUM) À LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, DU CODE DU BÂTIMENT ET D'ÉNERGIE DU QUÉBEC ET DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS EN EFFECTUANT LE RELEVÉ DES CONDITIONS EXISTANTES. L'ARCHITECTE DEVRA ÊTRE AVISÉ DE TOUT ÉCART AVEC LES CONDITIONS EXISTANTES. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE SUR LES PLANS.
- TOUS LES CONDUITS ÉLECTRIQUES ET/OU MÉCANIQUES SITUÉS DANS LA ZONE D'INTERVENTION DEVONT ÊTRE RELOCALISÉS S'ILS POSENT PROBLÈME POUR L'EXÉCUTION DES NOUVEAUX TRAVAUX (VOIR PLANS DES INGÉNIEURS MÉC.ÉLEC.).
- TOUTE CONSTRUCTION ET/OU PARTIE DE CONSTRUCTION EXISTANTE NON INDIQUÉE SUR LES PLANS DE CONSTRUCTION ET POUR LAQUELLE IL Y AURAIT EU OMISSION DE DIRECTIVE OU AUTRE INDICATION AUX DOCUMENTS DE DÉMOLITION, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE PARTIE INTÉGRANTE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION REQUIS À LA BONNE EXÉCUTION DU PRÉSENT PROJET, ET DONC PARTIE INTÉGRANTE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION INITIALEMENT CONCLU, DANS LE CONTEXTE DE PAREILLE ÉVENTUALITÉ, TOUT EXÉCUTANT AYANT UNE HÉSITATION QUANT À LA PERTINENCE ET À L'INCIDENCE DES DÉMOLITIONS REQUISES (EN REGARD DE LA STABILITÉ DE L'OUVRAGE, DE L'INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES, DE L'IMPLICATION SUR TOUTE AUTRE COMPOSANTE DU BÂTIMENT, ETC.) DOIT S'ADRESSER À L'ARCHITECTE ET AUX INGÉNIEURS EN VUE D'OBTENIR UNE APPROBATION PRÉALABLEMENT À TOUTE INTERVENTION.
- CONDAMNER LES PORTES DONNANT ACCÈS AU CHANTIER POUR LA DURÉE DES TRAVAUX. SCELLER LE PÉRIMÈTRE DE LA PORTE AVEC UN RUBAN ADHÉSIF POUR ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ SAUF AUX ENDOITS RECEVANT UNE CLOISON TEMPORAIRE. OBTURER TEMPORAIREMENT LES OUVERTURES DE VENTILATION DES PORTES POUR LA DURÉE DES TRAVAUX.
- ASSURER AU MOYEN DE CALFATAGE, L'ÉTANCHÉITÉ ENTRE LES CLOISONS TEMPORAIRES ET LES OUVRAGES ADJACENTS.
- TOUTES LES ISSUES ET ACCÈS AUX ISSUES DOIVENT ÊTRE MAINTENUS ACCESSIBLES DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT AVERTIR L'ARCHITECTE DE TOUT CONFLIT POTENTIEL SUR L'ÉVACUATION ET LA SÉCURITÉ DES USAGERS AFIN DE DÉPOSER UN PLAN D'ORGANISATION DE CHANTIER CONVENABLE, EN TOUT TEMPS, MAINTENIR LES ISSUES CONFORMES AU CODE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC AINSI QU'À D'AUTRES NORMES APPLICABLES.
- PROTÉGER TOUS LES SYSTÈMES EXISTANTS À L'ABRI DE LA POUSSIÈRE ET DES DÉBRIS.
- AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL AU CHANTIER.
- RAPPORTER TOUTES LES ERREURS OU OMISSIONS À L'ARCHITECTE ET AUX CONSULTANTS IMMÉDIATEMENT.
- NE PAS MESURER LES DIMENSIONS SUR LES PLANS, MAIS LIRE LES DIMENSIONS OU SE RAPPORTER À L'ARCHITECTE, LES CONSULTANTS OU LEURS REPRÉSENTANTS. LES DIMENSIONS CHIFFRÉS AURONT TOUJOURS LA PRIORITÉ SUR LES MESURES ET PLANS RELEVÉS À L'ÉCHELLE.
- S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX AVANT DE LES UTILISER. SE RÉFÉRER AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.
- INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER ET CONFORMÉMENT AUX CODES ET NORMES DE CONSTRUCTION LES PLUS RÉCENTS.
- LES DESSINS NE SERONT PAS UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION SAUF SI CEUX-CI SONT ÉMIS À CET EFFET ET SIGNÉS ET ESTAMPILLÉS PAR LES ARCHITECTES/CONSULTANTS.
- VOIR LES SECTIONS DE DEVIS APPLICABLES POUR CHACUN DES TRAVAUX SPÉCIFIÉS.

DÉMOLITION ET RAGRÉAGE

- LES NOTES DE DÉMOLITION INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE APPORTENT DES PRÉCISIONS SUR LES INTERVENTIONS À EXÉCUTER DANS LES DIFFÉRENTES ZONES DE TRAVAUX, SANS SE LIMITER AU SEUL ÉLÉMENT POINTÉ PAR UNE NOTE. CES NOTES DOIVENT ÊTRE LUES CONJUGUÉMENT AVEC LA LÉGENDE DE DÉMOLITION, LES DÉTAILS DE DÉMOLITION, OU PRÉSENTANT LA NATURE DES MATÉRIAUX, AINSI QUE LES PLANS DE DÉMOLITION DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES: STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.
- POUR TOUS LES MURS PORTEURS DE MAÇONNERIE ET AUTRES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX À DÉMOLIR OU À PERCER, VOIR DOCUMENTS DE STRUCTURE.
- POUR TOUS LES ÉLÉMENTS À ENLEVER OU À DÉMOLIR CONCERNANT LES SERVICES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES, SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.
- APRÈS LA DÉMOLITION DES ÉLÉMENTS LAISSANT LA STRUCTURE APPARENTE, L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER LES ÉLÉMENTS EXISTANTS POUR S'ASSURER QU'ILS SONT EXEMPTS DE TRACES DE POURRITURES ET DE MOISSISSURES. L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR L'APPROBATION DU SURVEILLANT DE CHANTIER AFIN DE POURSUIVRE LES TRAVAUX. LES TRAVAUX CORRECTIFS RELATIFS AUX POURRITURES ET AUX MOISSISSURES SERONT TRAITÉS PAR UNE DIRECTIVE DE CHANTIER.
- SE RÉFÉRER AUX PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ POUR IDENTIFIER LES OUVERTURES À RAGRÉER SUITE À L'ENLEVEMENT DES SERVICES DANS LES MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS EXISTANTS. LORSQU'UN CONDUIT MÉCANIQUE OU ÉLECTRIQUE EXISTANT EST ENLEVÉ SANS DEVOIR ÊTRE REPLACÉ, OBTURER L'OUVERTURE AVEC LA MÊME COMPOSITION QUE L'EXISTANTE. UTILISER LES MATÉRIAUX REQUIS AFIN DE S'ASSURER QUE L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU SOIT MAINTENUE, LÀ OÙ APPLICABLE.
- LE PASSAGE ET LE RACCORDEMENT À L'EXISTANT DE NOUVEAUX CONDUITS AINSI QUE CERTAINS TRAVAUX D'ARCHITECTURE PEUVENT NECESSITER LE DÉMANTÈLEMENT ET LA REINSTALLATION DE CERTAINS PLAFONDS, HORS DE LA LIMITE DES TRAVAUX INDIQUÉE AUX PLANS. POUR CONNAÎTRE L'ÉTENDUE DE CES INTERVENTIONS, SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS. L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ D'ALLER SUR PLACE AFIN DE DÉTERMINER LES MATÉRIAUX CONSTITUANT LES PLAFONDS EXISTANTS À DÉMOLIR ET À REFAIRE.
- LORSQU'UN CONDUIT MÉCANIQUE OU ÉLECTRIQUE EXISTANT EST ENLEVÉ, OBTURER L'OUVERTURE AVEC DES NOUVEAUX MATÉRIAUX IDENTIQUES À CEUX DES MURS, PLAFONDS ET PLANCHERS ADJACENTS. UTILISER LES MATÉRIAUX REQUIS AFIN DE S'ASSURER QUE L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU DEMANDÉE SOIT MAINTENUE, LÀ OÙ APPLICABLE. RAGRÉER ET REPENDRE LE MUR JUSQU'À LA PROCHAÎNE JONCTION DE PLANS.
- EXÉCUTER DANS LES MURS, PLAFONDS ET PLANCHERS EXISTANTS, LES OUVERTURES NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DES CONDUITS ET/OU RENFORTS (VOIR DOCUMENTS DE STRUCTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ). AUCUN CONDUIT APPARENT NE SERA TOLÉRÉ, SAUF SI INDICATION CONTRAIRE. EFFECTUER LE RAGRÉAGE DES SURFACES EXISTANTES LORSQUE TOUS LES ÉLÉMENTS AURONT ÉTÉ MIS EN PLACE. RAGRÉER ET REPENDRE LE MUR JUSQU'À LA PROCHAÎNE JONCTION DE PLANS.
- LÀ OÙ DES NOUVEAUX CONDUITS MÉCANIQUES OU ÉLECTRIQUES DOIVENT TRAVERSER UN MUR EXISTANT, COORDONNER L'EMPLACEMENT ET LA DIMENSION (MINIMALE REQUISE) DU PERÇEMENT AVEC LES PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. RAGRÉER ET INSTALLER UN CALFEUTRAGE ACOUSTIQUE OU IGNIFUGE AU PÉRIMÈTRE

DÉMOLITION ET RAGRÉAGE (SUITE)

- DES CONDUITS.
- SI UN MATÉRIAU RESSEMBLANT À DE L'AMIANTE APPLIQUÉE PAR PROJECTION OU À LA TRUIELLE OU ENCORE À D'AUTRES MATIÈRES DESIGNÉES ET RÉPERTORIÉES COMME DANGEREUSES EST DÉCOUVERT PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, SUSPENDRE CES DERNIERS, PRENDRE LES PRÉCAUTIONS APPROPRIÉES ET EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LE PROFESSIONNEL. NE PAS REPENDRE LES TRAVAUX AVANT D'AVOIR REÇU DES DIRECTIVES ÉCRITES DU PROFESSIONNEL À CE SUJET.
- SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMONTAGE OU DÉMOLITION PONCTUELS, RAGRÉER LES SURFACES EXISTANTES ET PEINTURER LES SURFACES DE PLAFOND DE GYPSE ET DE CLOISONS TOUCHÉES PAR CES TRAVAUX.
- ENLEVER TOUS LES MATÉRIAUX LÂCHÉS APRÈS LA DÉMOLITION, DE FAÇON À APPUYER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS SUR DES BASES STRUCTURALES SAINES.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER AU GÉORADAR L'ACIER D'ARMATURE ET LES CONDUITS À L'INTÉRIEUR DE LA DALLE AVANT D'EFFECTUER DES PERÇEMENTS, LOCALISER LES PERÇEMENTS DE FAÇON À NE PAS COUPER L'ACIER D'ARMATURE NI LES CONDUITS, FILAGES, ETC.
- PRÉPARER LA SURFACE DE LA DALLE DE BÉTON ET ENLEVER TOUTES LES COUCHES NÉCESSAIRES DE REVÊTEMENTS SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES AFIN DE RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER. ENLEVER TOUTES LES PARTIES DE SUPPORT FRAGILES ET TOUS LES RÉSIDUS DE COLLE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. OBTURER TOUS LES TROUS DANS LA DALLE DE BÉTON AINSI QUE TOUTES LES CAVITÉS FAITES PAR LA DÉMOLITION DES CLOISONS.
- SUITE À L'ENLEVEMENT DES ACCESSOIRES, TABLEAUX, BABILLARDS, STORES, CASIERS, MOBILIER, ÉTAGÈRES, PRÉSENTOIRS, SIGNALISATION, APPARELS D'ÉCLAIRAGE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS AUX MURS ET PLAFONDS, TEL QUE SPÉCIFIÉ AUX DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ, RAGRÉER LES SURFACES EXISTANTES ET OBTURER LES TROUS LAISSÉS PAR L'ENLEVEMENT DES ANCRAGES DE FIXATION.
- RAGRÉER TOUTES LES SURFACES NON IDENTIFIÉES AUX DESSINS MAIS AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX. REMETTRE LES LIEUX DANS LEUR ÉTAT ORIGINAL.
- RAGRÉER LES CLOISONS EXISTANTES DE FAÇON À RESTAURER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU DE CES DERNIÈRES.
- RAGRÉER LES SURFACES EXISTANTES AVEC DES MATÉRIAUX QUI ASSURENT L'APPARENCE, LA CONTINUITÉ ET L'ALIGNEMENT AVEC L'EXISTANT.
- DANS LES ZONES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DES PORTES POUR LES POIGNÉES, SERRURES À CODE ET AUTRES SERRURES, IDENTIFIER LE NUMÉRO DES PORTES D'OU ELLES PROVIENNENT), DISPOSER DES MATÉRIAUX ET OBJETS NON RECUPÉRÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

CONSTRUCTION

- EXÉCUTER DANS LES MURS, PLAFONDS ET DALLE DE PLANCHERS EXISTANTS, LES OUVERTURES NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DES CONDUITS DE VENTILATION (VOIR DOCUMENTS DE CHARPENTE ET DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ). FAIRE LE RAGRÉAGE DES SURFACES EXISTANTES LORSQUE TOUS LES ÉLÉMENTS AURONT ÉTÉ MIS EN PLACE.
- TOUTES LES CLOISONS AYANT UNE RÉSISTANCE AU FEU ET/OU UNE INSONORISATION REQUISES SONT CONSTRUITES DE LA DALLE DE PLANCHER À LA DALLE DE PLAFOND, POUR TOUTES LES AUTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE, INTERROMPRE LE GYPSE À 100MM AU-DESSUS DU PLAFOND SUSPENDU.
- LORSQUE L'IGNIFUGATION ET/OU L'INSONORISATION EST (SONT) REQUISE(S), EXÉCUTER LES SCÈLEMENTS DES CLOISONS TELS QUE MONTRES AUX DÉTAILS TYPIQUES EN UTILISANT UN SCELLANT HOMOLOGUÉ PARE-FEU & FUMÉE, POUR LES CLOISONS ACOUSTIQUES NON-IGNIFUGÉES, UTILISER UN SCELLANT ACOUSTIQUE.
- INSTALLER LES SCELLANTS IGNIFUGES AU PÉRIMÈTRE DE TOUTES CLOISONS ET/OU OUVERTURES PERMETTANT LE PASSAGE DE CONDUITS QUI TRAVERSENT UNE SÉPARATION COUPE-FEU.
- LORSQUE L'ISOLANT ACOUSTIQUE EST REQUIS DANS LES CLOISONS, L'ISOLANT DOIT AVOIR UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 90% DE L'ÉPAISSEUR DES MONTANTS MÉTALLIQUES.
- SAUF OÙ AUTREMENT INDIQUÉ, TOUS LES JOINTS DE GYPSES SERONT TAPÉS, TIRÉS ET SABLÉS, INCLUANT LES CLOISONS COUPE-FEU.
- UTILISER DU GYPSE DE TYPE "X" POUR LES CLOISONS AVEC RÉSISTANCE AU FEU.
- AU COISEMENT D'UNE CLOISON SANS DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU ET D'UNE CLOISON AVEC RÉSISTANCE AU FEU, LES GYPSES DE LA CLOISON AVEC RÉSISTANCE DOIVENT ÊTRE CONTINUS.
- UTILISER DU GYPSE HYDROFUGE AVEC AME IMPERMÉABLE DANS LES SALLES D'EAU, LOCAUX DE CONCIERGE ET AUTRES ENDOITS HUMIDES.
- LORSQU'UNE CLOISON EST CONSTITUÉE DE 2 GYPSES D'ÉPAISSEURS DIFFÉRENTES SUR UNE MÊME FACE, LE GYPSE LE PLUS ÉPAIS DOIT ÊTRE INSTALLÉ EN SURFACE.
- LORSQU'UNE CLOISON EST CONSTITUÉE DE 2 GYPSES D'ÉPAISSEUR SUR UNE SEULE FACE, INSTALLER LA DOUBLE ÉPAISSEUR DE GYPSE DU CÔTÉ DE CIRCULATION.
- POUR LES CLOISONS À PLUS D'UNE ÉPAISSEUR DE GYPSE, LES JOINTS DOIVENT ÊTRE CHEVAUCHÉS.
- PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE PARTOUT OÙ DES ÉLÉMENTS LOURDS SONT FIXÉS AU MUR - MAINS COURANTES, ARMOIRES HAUTES, ÉVIER, COMPTOIR SUSPENDU, PÔLES, TABLETTES, OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT QUI L'EXIGE.
- EXÉCUTER DANS LES MURS ET PLAFONDS EXISTANTS, LES SAIGNÉES REQUISES AFIN DE PERMETTRE LE CAVISTEMENT DES COMPOSANTES SPÉCIFIÉES DANS LES PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. AUCUN CONDUIT APPARENT NE SERA TOLÉRÉ. RAGRÉER LES SURFACES ET PEINTURER.
- PARTOUT OÙ DES NOUVEAUX CONDUITS MÉCANIQUES OU ÉLECTRIQUES DOIVENT TRAVERSER UN MUR EXISTANT, COORDONNER L'EMPLACEMENT ET LA DIMENSION (MINIMALE REQUISE) DU PERÇEMENT AVEC LES PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. RAGRÉER ET INSTALLER UN CALFEUTRAGE ACOUSTIQUE OU IGNIFUGE AU PÉRIMÈTRE DE TOUTS LES CONDUITS.
- TOUS LES PERÇEMENTS DE 100MM ET PLUS DE DIAMÈTRE AINSI QUE TOUS LES PERÇEMENTS DANS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX POUR LE PASSAGE DES CONDUITS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ DEVONT ÊTRE FAITS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- LORSQU'UNE COTE EST DONNÉE AU CENTRE D'UNE CLOISON, ELLE POSITIONNE LE CENTRE DU MONTANT MÉTALLIQUE OU, LORSQU'IL S'AGIT D'UNE CLOISON À DOUBLE PARI, DE MONTANTS MÉTALLIQUES, LE CENTRE DE LA CAVITÉ ENTRE LES FACES INTÉRIEURES DES GYPSES.
- LORSQU'UNE COTE EST DONNÉE À PARTIR D'UN MUR EXISTANT OU UNE COLONNE DE BÉTON EXISTANTE, ELLE PART DE LA FACE FINI EXISTANT.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, TOUS LES CADRES DE PORTE SERONT INSTALLÉS À 100MM DU MUR PERPENDICULAIRE ADJACENT (DIMENSION CÔTÉ CHARNIÈRE, INCLUANT LE CADRE).
- TOUS LES NIVEAUX DE PLAFOND INDIQUÉS AUX PLANS DE PLAFOND RÉFLÉCHI SONT À COORDONNER SUR PLACE, SELON LA CONFIGURATION DE LA STRUCTURE EXISTANTE. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT CHANGEMENT DE NIVEAU ANTICIPÉ OÙ AUX CONDITIONS EXISTANTES.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES TRAMES DE PLAFONDS SUSPENDUS DE CARREAUX ACOUSTIQUES SONT CENTRÉES DANS LES DEUX SENS DE LA PIÈCE.

CONSTRUCTION (SUITE)

- DANS LES LOCAUX TOUCHÉS PAR LA DÉMOLITION DES PLAFONDS, LES SURFACES EXISTANTES EXPOSÉES PAR LE TRAVAIL AMÉNAGEMENT DEVONT ÊTRE RÉPARÉES ET RAGRÉÉES AVEC DES MATÉRIAUX QUI ASSURENT L'APPARENCE, LA CONTINUITÉ ET L'ALIGNEMENT AVEC L'EXISTANT.
- SAUF OÙ AUTREMENT INDIQUÉ, TOUT L'ACIER APPARENT SERA PRÉSENT EN ATELIER.
- L'ACIER APPARENT DEVRA ÊTRE TRAITÉ AU PRÉALABLE ET NETTOYÉ DE TOUTE TACHE DE ROUILLE (ÇA COUCHE D'APPRÊT). LES ARÊTES ET SOUDURES DEVONT ÊTRE MEULÉES ET POLIES, LES SURFACES DEVONT ÊTRE PROPRES ET LISSÉS.
- TOUT BOIS EN CONTACT AVEC LE BÉTON OU LA MAÇONNERIE SERA TRAITÉ AVEC UN PRÉSERVATIF DE TYPE "PENTOX" OU ÉQUIVALENT, ISOLER TOUS LES MÉTAUX CHIMIQUEMENT ACTIFS.
- NETTOYER ET REMETTRE LE BÂTIMENT ET LE SITE DANS UN ÉTAT PROPRE. REMPLACER TOUT ÉLÉMENT ENDOMMAGÉ LORS DE LA CONSTRUCTION.
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART POUR CHACUN DES OUVRAGES ET MÉTIERS CONCERNÉS.

LISTE DES DESSINS

NO. PAGE	TITRE (ARCHITECTURE)
A-000	PAGE TITRE
A-001	LÉGENDE DES SYMBOLES ET CLOISONS TYPES
A-011	PLANS GÉNÉRAUX ET ZONES D'INTERVENTIONS
A-101	PLAN DU NIVEAU M (SOUS-SOL) DÉMOLITION
A-151	PLAN PLAFOND DU NIVEAU M (SOUS-SOL) DÉMOLITION
A-201	PLAN DU NIVEAU M (SOUS-SOL) CONSTRUCTION
A-251	PLAN PLAFOND DU NIVEAU M (SOUS-SOL) CONSTRUCTION
A-401	BORDEREAU DES PORTES ET CADRES
A-451	ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-601	DÉTAIL INTÉRIEURS

CGA

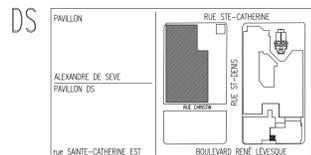
ARCHITECTES INC.
2025 rue Veille
Montreal (Québec) H3L 3E1
514-365-7347
www.bpa.ca



mécanique | électricité | immobilière | télécommunications

UQAM

Service des immeubles
Division Gestion des projets immobiliers



CES DESSINS NE DOIVENT PAS
SERVIR À LA CONSTRUCTION

ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE
POUR SOUMISSION	P.C.		2022-03-14



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

P21031HH

RÉAMÉNAGEMENT DES
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DE L'ESQ

SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DES PROJETS IMMOBILIERS
- UQAM

320 RUE
SAINTE-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7

P21031HH/22-109

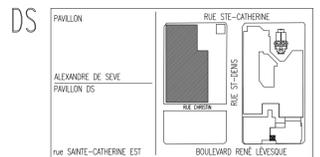
date 2022-03-10
échelle INDIQUÉE
conception L.Z
dessin J.S.M.

RÉAMÉNAGEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'ESQ

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE L'UQAM - P21031HH/22-109

PAGE FRONTISPICE
NOTES GÉNÉRALES
LISTE DES DESSIN

A-000



CES DESSINS NE DOIVENT PAS
SERVIR À LA CONSTRUCTION

ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE
POUR SOUMISSION	P.C.		2022-03-14

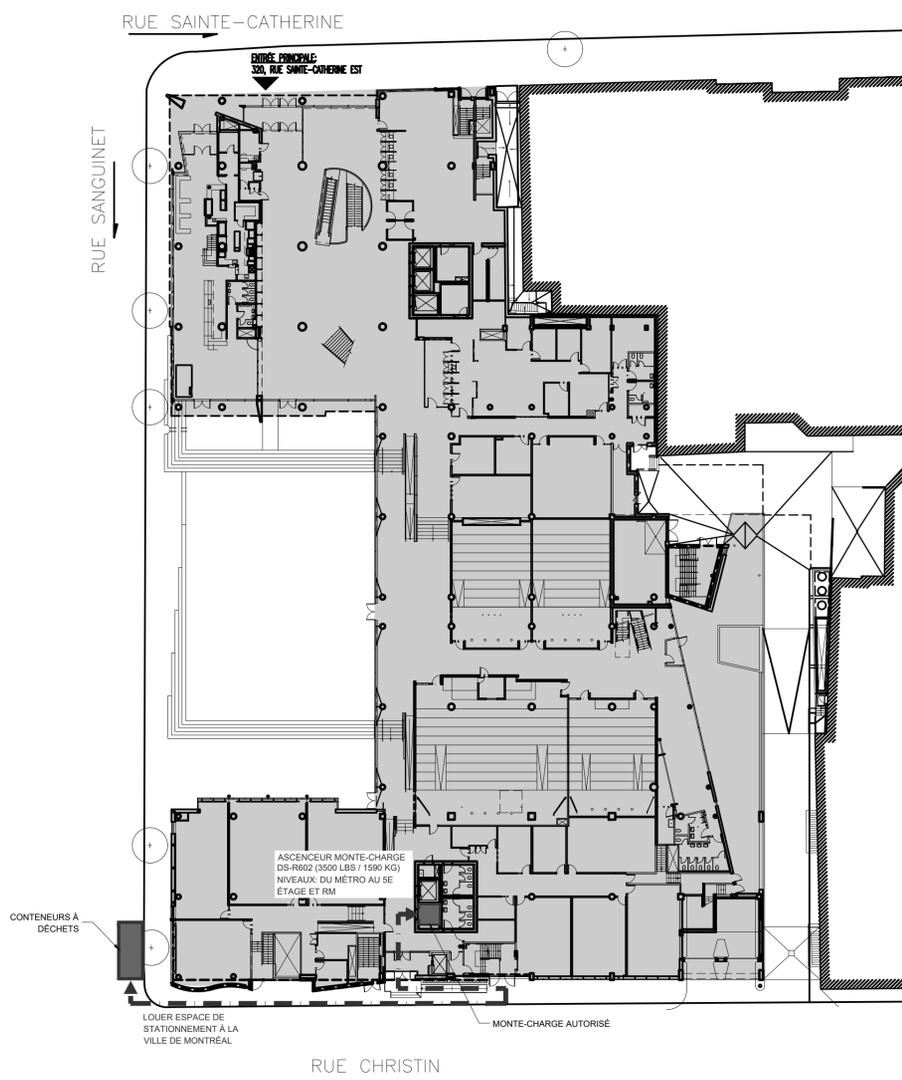


RÉAMÉNAGEMENT DES
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DE L'ESQ

SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DES PROJETS IMMOBILIERS
- UQÀM

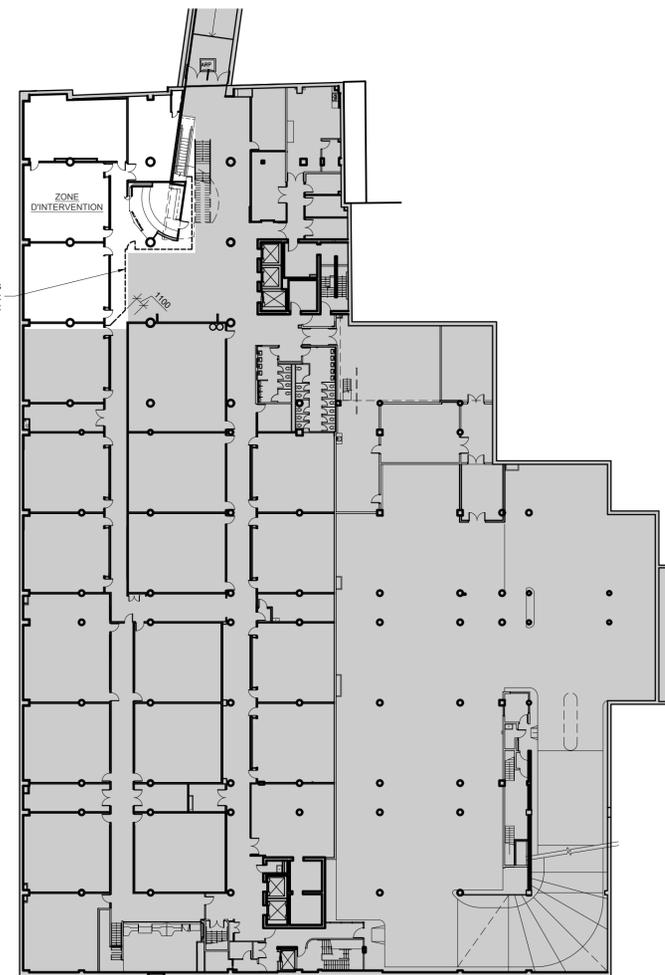
320 RUE
SAINTÉ-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7
P21031HH/22-109

date 2022-03-08
échelle INDIQUÉE
conception L.Z.
dessin J.S.M.

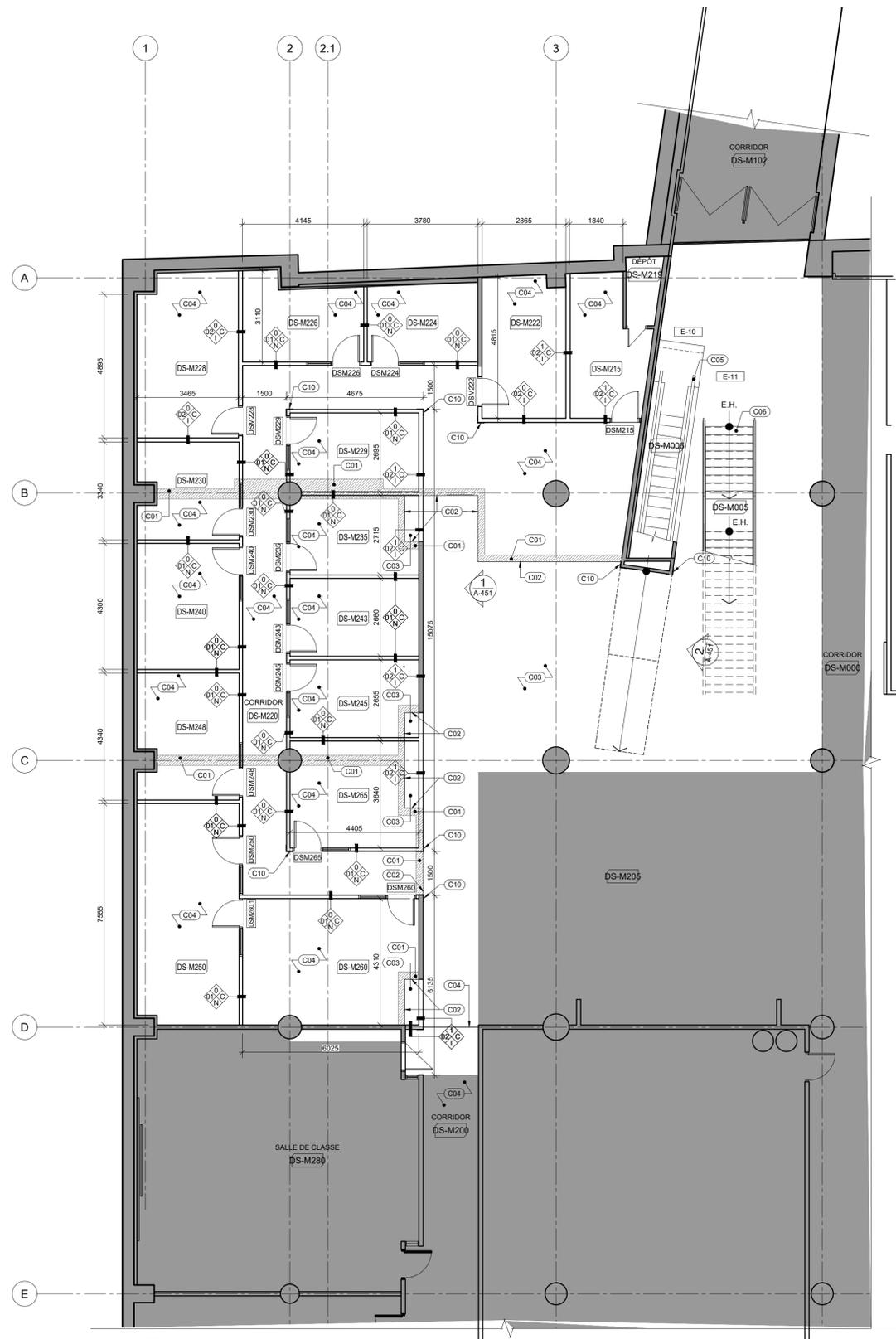
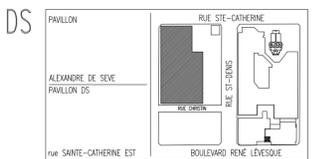


PLAN ZONE D'INTERVENTION PAVILLON DS - NIVEAU RDC 02
1:400 A-011

CLOISON TEMPORAIRE AVEC UN ACCÈS
AU CHANTIER. S'ASSURER DE LAISSER
1100mm LIBRE POUR LE CORRIDOR



PLAN ZONE D'INTERVENTION PAVILLON DS - NIVEAU M (SOUS-SOL) 01
1:400 A-011



LÉGENDE - CONSTRUCTION "C"

GÉNÉRAL

MUR EXISTANT, PARTITION OU INSTALLATION À CONSERVER (ZONE NON TOUCHÉE PAR LE PROJET)

ARCHITECTURE

MUR OU CLOISON EXISTANTE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE D'INTERVENTION À CONSERVER, RAGRÉER ET PEINTURER SAUF INDICATION CONTRAIRE.

ENSEMBLE DE PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE À CONSERVER, RAGRÉER ET PEINTURER SAUF INDICATION CONTRAIRE. SE RÉFÉRER AU TABLEAU DE PORTES ET CADRES SI AFFECTÉ PAR LES TRAVAUX.

FENÊTRE EXISTANTE À CONSERVER OU À ENLEVER, TEL QU'INDIQUÉ.

ENSEMBLE DE NOUVELLE PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE, SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES CADRES DE PORTE SERONT INSTALLÉS À 100mm DU MUR PERPENDICULAIRE ADJACENT.

NOTES SPÉCIFIQUES

PLANCHER

C01 RAGRÉAGE DU REVÊTEMENT DE PLANCHER (TUILES DE VINYLES) ET PLINTHE (VOIR NOTE GÉNÉRALE POUR LES PLINTHES). ALIGNER LES JOINTS AVEC L'EXISTANT ADJACENT.

C02 LIMITE ENTRE LES REVÊTEMENTS DE PLANCHER EXISTANTS

C03 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN TERRAZZO EXISTANT CONSERVÉ

C04 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN TUILES DE VINYLE EXISTANT CONSERVÉ

C05 ESCALIER MÉCANIQUE EXISTANT À CONSERVER

C06 ESCALIER EXISTANT À CONSERVER

CLOISONS

C10 NOUVEAU COIN DE PROTECTEUR

CES DESSINS NE DOIVENT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE
POUR SOUMISSION	P.C.		2022-03-14



RÉAMÉNAGEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'ESQ

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DES PROJETS IMMOBILIERS - UQÀM

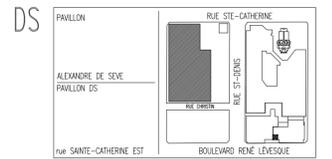
320 RUE SAINTE-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7
P21031HH/22-109

date 2022-02-22
échelle INDIQUÉE
conception L.Z.
dessin J.S.M.

NOTES GÉNÉRALES

- RAGRÉER ET/OU RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DÉJÀ ENDOMMAGÉES OU ENDOMMAGÉES LORS DE TOUTS TRAVAUX, DE FAÇON À OBTENIR DES SURFACES LISSÉS, PROPRES ET PRÊTES À RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS. ASSURER LA PLANÉITÉ ENTRE LES SURFACES EXISTANTES ET LES NOUVELLES SURFACES. L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS EXISTANTES AFIN DE BIEN COMPRENDRE LA PORTÉE DES TRAVAUX.
- PLINTHE DE CAOUTCHOUC SUR TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS DE GYPSE. REMPLACER LA PLINTHE DE CAOUTCHOUC SUR TOUS LES MURS ET CLOISONS EXISTANTS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION.

PLAN NIVEAU M (SOUS-SOL) CONSTRUCTION 01
1:100 A-201



LÉGENDE - CONSTRUCTION PLAFONDS "P"

ARCHITECTURE

GY EX GYPSE ET SYSTÈME DE SUSPENSION EXISTANT
-- DPF

FP-DD DESSOUS DALLE EXISTANT
-- DPF

P 01 PLAFOND SUSPENDU / RETOMBÉE EN PANNEAU DE GYPSE
DPF
- PANNEAU DE GYPSE RÉGULIER 13mm
- SYSTÈME DE SUSPENSION POUR PLAFOND EN GYPSE STANDARD

P 02 PLAFOND ACOUSTIQUE SUSPENDU / RETOMBÉE
DPF
- TUILES ACOUSTIQUES EN FIBRE MINÉRALE 610x1220mm (24"x48")
- SYSTÈME DE SUSPENSION POUR PLAFONDS ACOUSTIQUES

MÉCANIQUE (VOIR ING.)

DIFFUSEUR SYSTÈME DE VENTILATION

GRILLE DE RETOUR, SYSTÈME DE VENTILATION

TÊTE DE GICLÉUR RELOCALISÉE

ÉLECTRIQUE (VOIR ING.)

NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ENCASTRÉ

NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUSPENDU

NOUVEAUX LUMINAIRE SUR RAIL

NOUVEAU LUMINAIRE ENCASTRÉ

NOUVEAU LUMINAIRE EN SURFACE

ENSEIGNE D'URGENCE "SORTIE"

ÉCLAIRAGE ENCASTRÉ OU EN SURFACE EXISTANT À CONSERVER

NOTES SPÉCIFIQUES

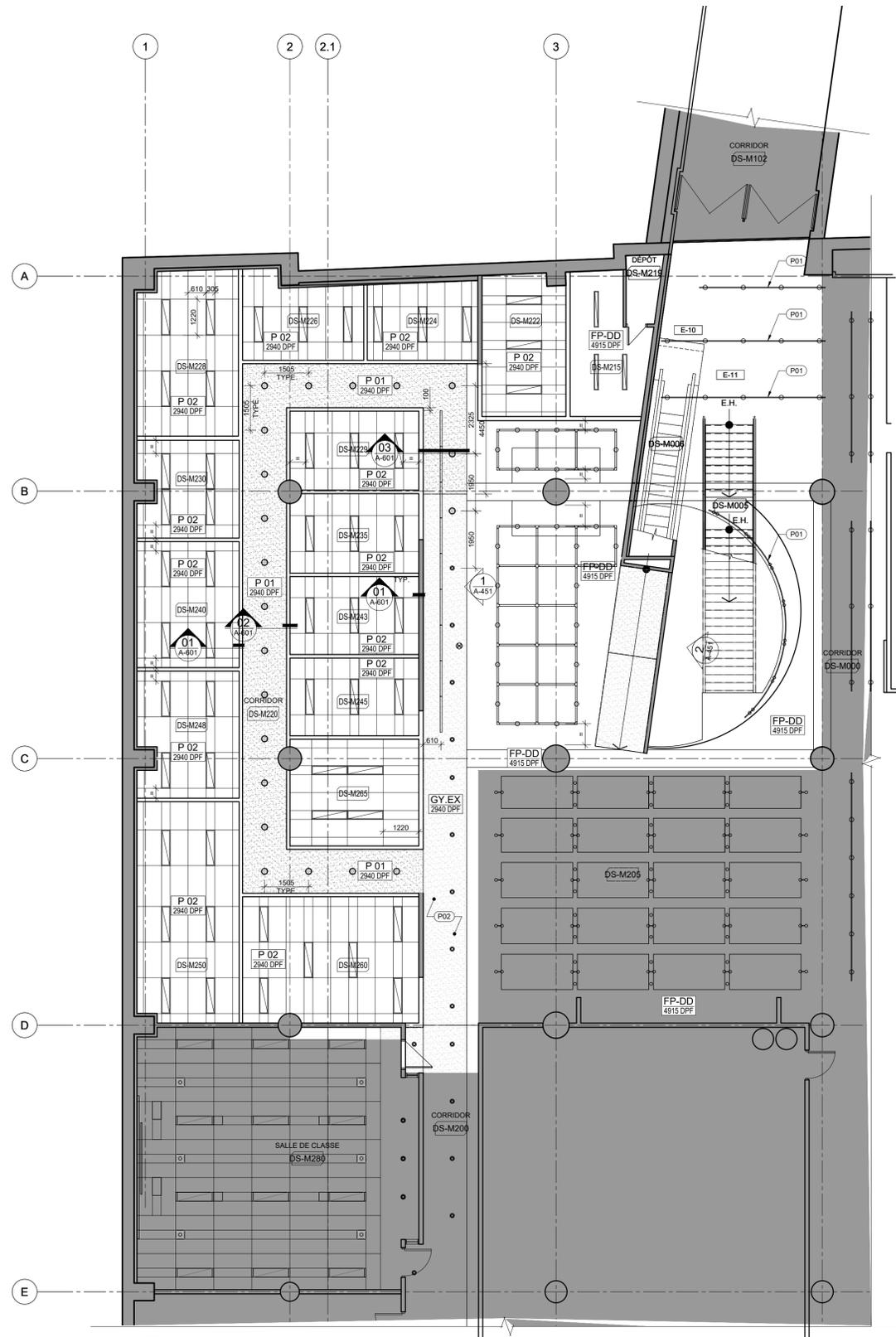
PLAFOND

(P01) LUMINAIRES SUSPENDUS SUR RAIL À CONSERVER

(P02) PLAFOND EN GYPSE ET SYSTÈME DE SUSPENSION À CONSERVER

NOTES GÉNÉRALES

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES TUILES OU PANNEAUX ACOUSTIQUES DOIVENT ÊTRE CENTRÉS D'UNE FAÇON ÉGALE DANS L'ESPACE DU PLAFOND, OU ALIGNÉES AVEC LES EXISTANTES (STL Y A LIEU).
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES / MÉCANIQUES À INSTALLER AU PLAFOND ACOUSTIQUE DOIVENT ÊTRE DISTRIBUÉS D'UNE FAÇON ÉQUILIBRÉE ET ÉGALE.
- RAGRÉER ET/OU RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DÉJÀ ENDOMMAGÉES OU ENDOMMAGÉES LORS DE TOUT TRAVAIL, DE FAÇON À OBTENIR DES SURFACES LIÈSES, PROPRES ET PRÊTES À RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS. ASSURER LA PLANÉITÉ ENTRE LES SURFACES EXISTANTES ET LES NOUVELLES SURFACES. L'ENTREPRENEUR DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTES LES CONDITIONS EXISTANTES AFIN DE BIEN COMPRENDRE LA PORTÉE DES TRAVAUX.
- TOUTES LES SURFACES MURALES OU DE PLAFOND (AUTRE QUE TUILES ACOUSTIQUES) SONT À PEINDRE, DANS TOUTS LES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.
- SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS POUR TOUTS LES APPAREILS ÉLECTRO-MÉCANIQUES (LUMINAIRES, GRILLES DE RETOURS, GICLÉURS, ETC.) À DÉMOLIR, ENLEVER OU RELOCALISER. CES APPAREILS SONT REPRÉSENTÉS SUR CE PLAN À TITRE INDICATIF SEULEMENT.



PLAN NIVEAU M (SOUS-SOL) CONSTRUCTION PLAFOND 01
1:100 A-251

CES DESSINS NE DOIVENT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE
POUR SOUMISSION	P.C.		2022-03-14



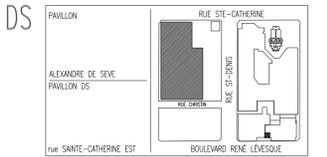
RÉAMÉNAGEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'ESQ

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DES PROJETS IMMOBILIERS - UQÀM

320 RUE SAINT-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7
P21031HH/22-109

date 2022-03-14
échelle INDIQUÉE
conception L.Z.
dessin J.S.M.

PLAN RÉFLECHI NIVEAU M (SOUS-SOL) CONSTRUCTION



BORDEREAU DES PORTES ET CADRES

No. PORTE	DIRECTION	PORTES				CADRES			VITRAGE	RÉSIST. AU FEU	GROUPE QUINCAILLERIE	NOTES SPÉCIFIQUES	
		TYPE	MATÉRIEL	LARGEUR	HAUTEUR	ÉPAISSEUR	TYPE	MATÉRIEL					INSONORISATION
SOUS-SOL													
DSM215	MD	P1	AC	915	2134	45	C1	AC	-	-	45 min	GR.05	-
DSM222	MD	P2	BP	915	2134	45	C1	AC	INS	VT	-	GR.02	-
DSM224	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM226	MD	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM228	MG	P1	AC	915	2134	45	C1	AC	-	-	-	GR.04	-
DSM229	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM230	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM235	MD	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM240	MD	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM243	MD	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM245	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM248	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM250	MD	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM260	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-
DSM260.1	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.03	-
DSM265	MG	P2	BP	915	2134	45	C2	AC	INS	VT	-	GR.01	-

NOTES GÉNÉRALES

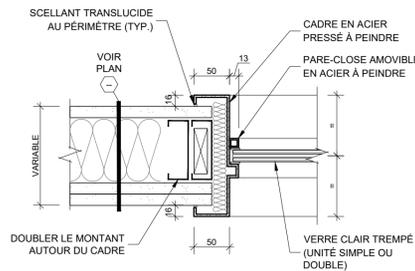
- FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER POUR APPROBATION ET VÉRIFIER TOUTES LES CONDITIONS ET DIMENSIONS AU CHANTIER AVANT DE FABRIQUER.
- VOIR DEVIS SECTION 08 80 50 POUR SPÉCIFICATIONS DU VITRAGE
- POUR GROUPES DE QUINCAILLERIE, VOIR DEVIS SECTION 08 71 00

NOTES SPÉCIFIQUES

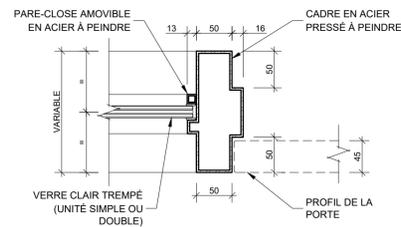
N/A.

LÉGENDE

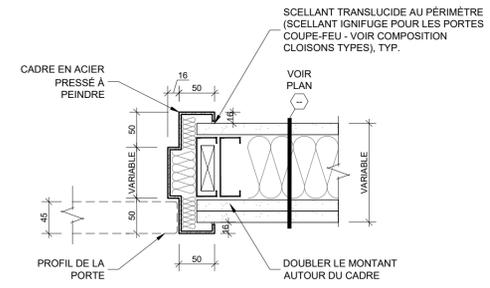
- AC ACIER À PEINDRE
- INS CADRE INSONORISÉ
- BP BOIS PEINT
- VT VERRE TREMPÉ



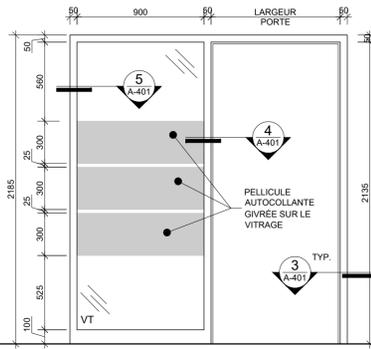
CADRE EN ACIER TYPE (SECTION VITRÉE) 5 A-401



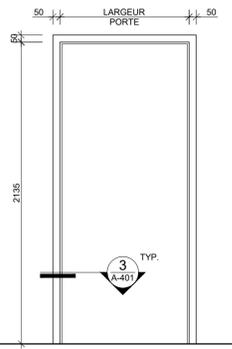
CADRE EN ACIER TYPE (SECTION VITRÉE) 4 A-401



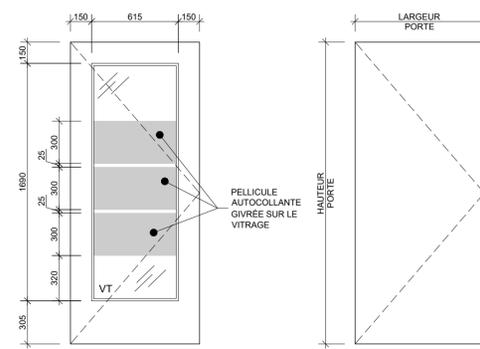
CADRE EN ACIER TYPE 3 A-401



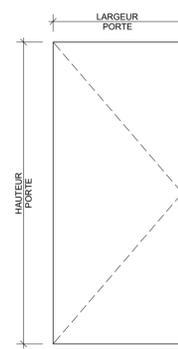
C2



C1



P2



P1

CADRES TYPES 2 A-401

PORTES TYPES 1 A-401

CES DESSINS NE DOIVENT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE

POUR SOUMISSION P.C. 2022-03-14

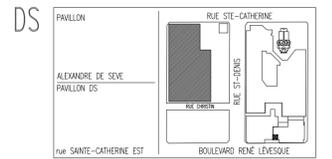


RÉAMÉNAGEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'ESQ
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DES PROJETS IMMOBILIERS - UQÀM

320 RUE SAINTE-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7
P21031HH/22-109

date 2022-03-07
échelle INDIQUÉE
conception L.Z
dessin J.S.M.

BORDEREAU DES PORTES ET CADRES



LÉGENDE DES - ÉLÉVATION / COUPES "E"

ARCHITECTURE

- PAREMENT / MURS / CLOISONS**
- (E01)** MUR DE MAÇONNERIE EXISTANT DERRIÈRE L'ESCALIER MÉCANIQUE. EN BLOC ARCHITECTURAL À CONSERVER
 - (E02)** CLOISON DALLE À DALLE EN GYPSE
 - (E03)** DALLE DE BÉTON EXISTANTE À CONSERVER
 - (E04)** PANNEAU DE REVÊTEMENT MURAL FIXÉ EN SURFACE SUR ATTACHES DISSIMULÉES INTERLAM FL2, FINI MEMBRANE DE PVC NON-GLOSS, MDF IGNIFUGE, FORMAT 48" X 96" X 1/2" FINI ÉRABLE
 - (E05)** MUR DE L'ESCALIER MÉCANIQUE: NOUVELLE OSSATURE MÉTALLIQUE 92 MM @ 400 MM C/C AVEC PANNEAU DE GYPSE 16 MM TEL QUE L'EXISTANT. FIXATION DE L'OSSATURE À LA STRUCTURE DE L'ESCALIER (À COORDONNER)

NOTES SPÉCIFIQUES

- (E11)** ESCALIER MÉCANIQUE EXISTANT À CONSERVER
- (E12)** MOULURE DE FINITION VERTICALE EN MDF 19mm RECOUVERT DE PLACAGE DE BOIS SIMILAIRE AU REVÊTEMENT MURAL EN PANNEAU INTERLAM FL2, 50mm DE PROFOND
- (E13)** PLINTHE EN PIN 19mm D'ÉPAIS., 200mm DE HAUT. À PEINDRE COULEUR : AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
- (E14)** PLINTHE DE VINYLE, 100mm DE HAUT. MODÈLE ET COULEUR : AU CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
- (E15)** MURET À LA BASE DE L'ESCALIER MÉCANIQUE. PLAQUE DU DESSUS EN ACIER INOXYDABLE À CONSERVER
- (E16)** LIMON ET GARDE-CORPS EN ACIER EXISTANT À CONSERVER
- (E17)** NOUVEAU PLAFOND DE GYPSE 16mm
- (E18)** TABLETTE DE GYPSE EXISTANTE AVEC LUMINAIRES ENCASTRÉS À RECONSTRUIRE TEL QUE L'EXISTANT SUITE AUX TRAVAUX

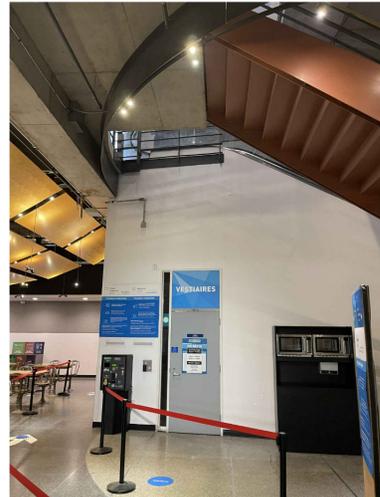
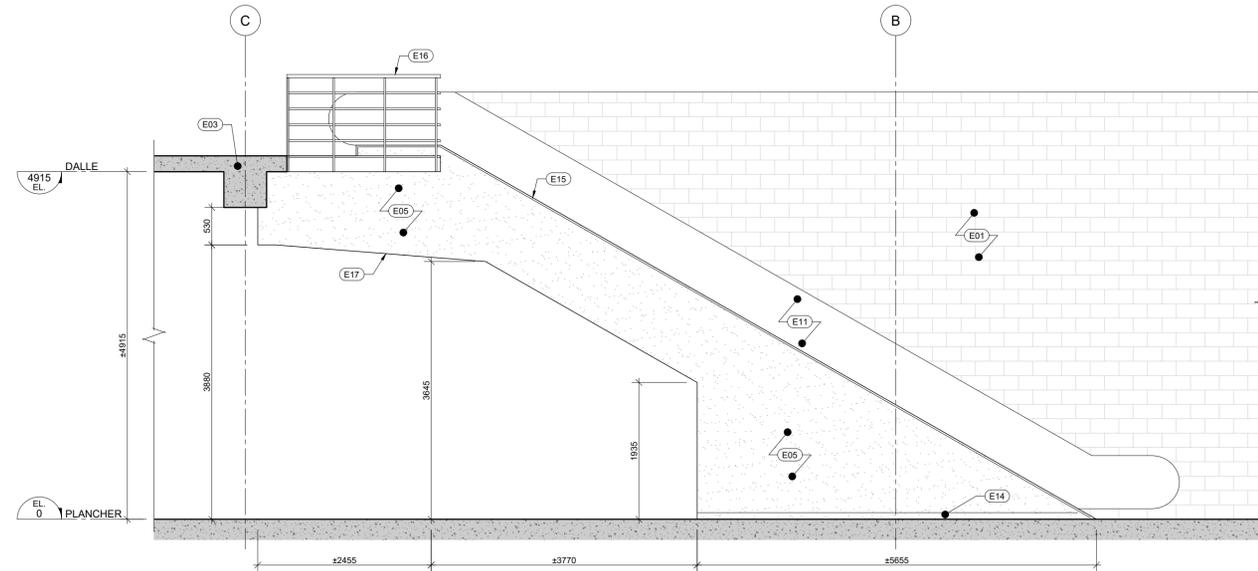
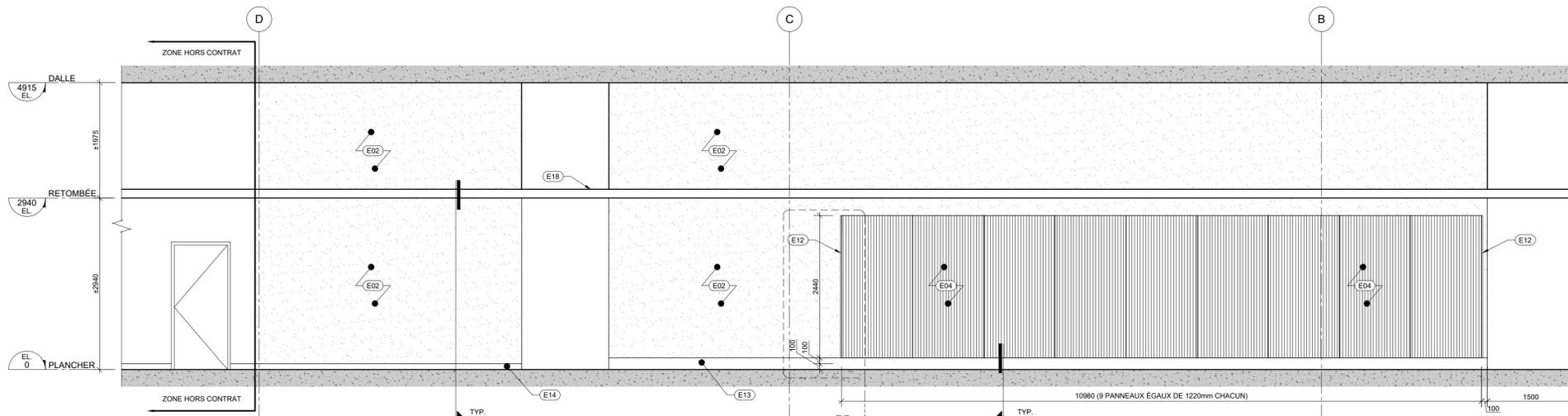


PHOTO DE LA CLOISON SOUS L'ESCALIER MÉCANIQUE **3**
A-451



ÉLÉVATION INTÉRIEURE - ESCALIER MÉCANIQUE **2**
1:50 A-451



ÉLÉVATION INTÉRIEURE - REVÊTEMENT MURAL **1**
1:50 A-451

CES DESSINS NE DOIVENT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

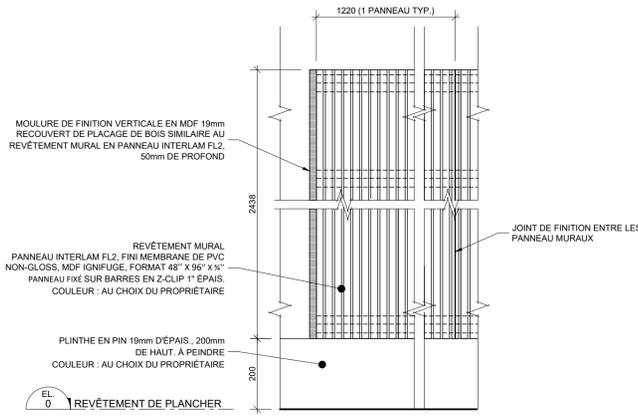
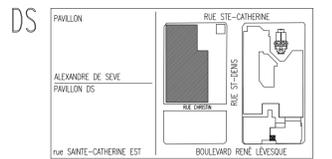
ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE
POUR SOUMISSION	P.C.		2022-03-14



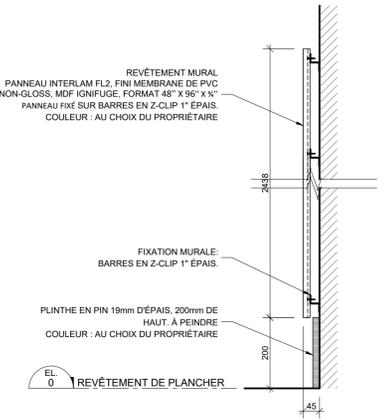
RÉAMÉNAGEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'ESQ
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DES PROJETS IMMOBILIERS - UQÀM
320 RUE SAINTE-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7
P21031HH/22-109

date 2022-03-14
échelle INDIQUÉE
conception L.Z.
dessin J.S.M.

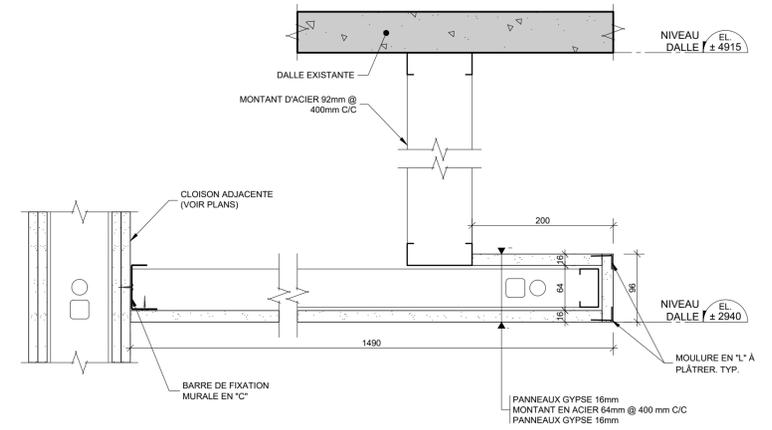
ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES



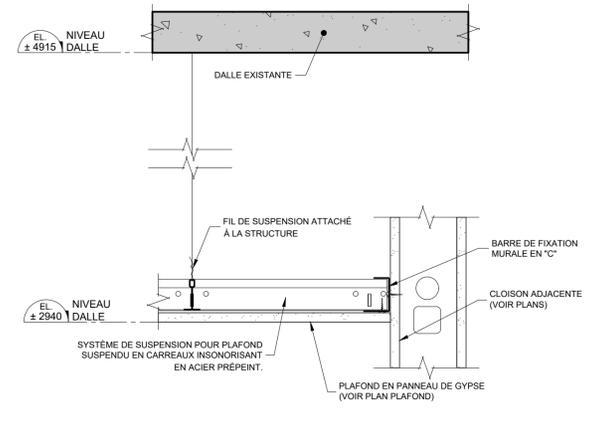
DÉTAIL TYP. ÉLÉVATION
REVÊTEMENT MURAL 05
1:10 A-601



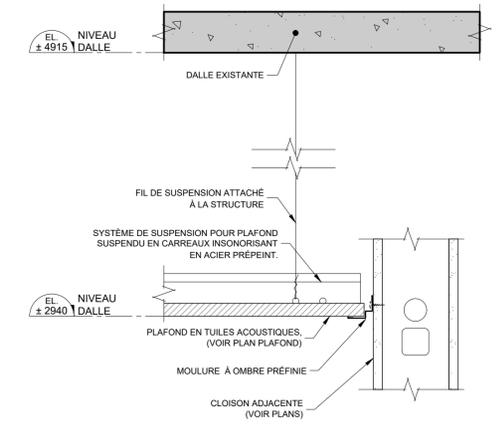
DÉTAIL TYP. EN COUPE
REVÊTEMENT MURAL 04
1:10 A-601



DÉTAIL DE RETOMBÉE 03
1:5 A-601



DÉTAIL TYP. JONCTION AU MUR
PLAFOND, PANNEAU GYPSE 02
1:5 A-601



DÉTAIL TYP. JONCTION AU MUR
PLAFOND, TUILES ACOUSTIQUES 01
1:5 A-601

CES DESSINS NE DOIVENT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

ÉMISSION	APPROBATION	RÉVISION	DATE
POUR SOUMISSION	P.C.		2022-03-14



RÉAMÉNAGEMENT DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'ESQ
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DES PROJETS IMMOBILIERS - UQAM
320 RUE SAINTE-CATHERINE E.
MONTRÉAL, QC, H2X 1L7
P21031HH/22-109

date 2022-03-14
échelle INDIQUÉE
conception L.Z.
dessin J.S.M.